

# **Compte rendu de la séance du samedi 15 octobre 2016**

Présents : VEYSSIERE Michel, GALIN Marcel, PAPAIX Martine, ROGALLE Bernadette, BONNET Marie-Anne, BOYER Patrick.

Absents représentés : GRANIER Lucien par VEYSSIERE Michel, MAURETTE Jean-François par GALIN Marcel, DE LA CRUZ RUEDA Alain par BONNET Marie-Anne.

Absents excusés : PAPAIX Yvan, SOUQUET Pierre.

Secrétaire de séance : PAPAIX Martine.

## **Ordre du jour:**

- 1/ Adoption du compte-rendu du précédent conseil municipal.
- 2/ Délibération sur le nom de la future intercommunalité.
- 3/ Délibération pour le siège social.
- 4/ Délibération sur les statuts consolidés.
- 5/ Plan Local d'Urbanisme : modification d'un emplacement réservé.
- 6/ Questions diverses.

### **1/ Adoption du compte-rendu du précédent conseil municipal.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **2/ Délibération sur le nom de la future intercommunalité.**

### **3/ Délibération pour le siège social.**

### **4/ Délibération sur les statuts consolidés.**

Décision du Conseil Municipal sur les statuts consolidés, le nom et le siège provisoire de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de l'agglomération de Saint-Girons, du Bas Couserans, du canton d'Oust, du canton de Massat, du Castillonnais, du Val Couserans, du Volvestre Ariégeois et du Séronais 117.

- Vu la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 35;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-43-1 relatif aux délégations du Conseil Municipal au Maire ;
- Vu le schéma départemental de coopération intercommunale du département de l'Ariège arrêté le 30 mars 2016
- Vu l'arrêté préfectoral du 19 avril 2016, portant projet de périmètre de la fusion,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du département de l'Ariège arrêté le 30 mars 2016 prévoit la fusion de communautés de communes.

La Préfète, en application des dispositions de l'article 35 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, a mis en œuvre une telle orientation du SDCI par arrêté préfectoral du 19 avril 2016 portant projet de périmètre de la fusion des communautés de communes de l'agglomération de Saint-Girons, du Bas Couserans, du canton d'Oust, du canton de Massat, du Castillonnais, du Val Couserans, du Volvestre Ariégeois et du Séronais 117.

Cet arrêté préfectoral a été notifié à la commune le 30 mai 2016.

Le conseil municipal s'est prononcé sur le projet de périmètre en date du 25 juin 2016.

Il est aujourd'hui nécessaire de délibérer sur les statuts consolidés, le nom et le siège provisoire de la communauté de communes.

Par souci de délibérations concordantes, la conférence des maires du Couserans dans ses séances du 08 et 29 septembre 2016, après votes de principe, a fait les propositions suivantes:

Statuts consolidés : accord

Nom : COUSERANS-PYRENEES

Siège provisoire : Hôtel-Dieu, La Ville, 09190 Saint-Lizier

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, et après examen des statuts consolidés ayant fait l'objet d'allers-retours avec les services de la préfecture, il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer sur le projet de statuts consolidés, de nom et de siège provisoire de la nouvelle communauté de communes.

Ouï cet exposé, après délibération le conseil municipal avec 8 abstentions et un vote contre, n'adopte pas :

- Les statuts consolidés
- Le Nom : COUSERANS-PYRENEES
- Le Siège provisoire : Hôtel-Dieu, La Ville, 09190 Saint-Lizier

Autorise le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **5/ Plan Local d'Urbanisme : modification d'un emplacement réservé.**

Monsieur le maire précise au conseil qu'un citoyen a informé le secrétariat de mairie de la possibilité de cession de la parcelle n° A 927 appartenant à la famille BACQUE et située en emplacement réservé dans le PLU. Monsieur le maire propose au conseil municipal de prendre contact avec le propriétaire pour examiner les possibilités et les conditions éventuelles d'achat par la commune.

#### **6/ Questions diverses.**

##### **1/Médiathèque : Renouvellement contrat.**

Le contrat CAE de Monsieur Pascal ANDRE se termine le 30 novembre 2016, il est proposé de renouveler ce contrat pour 6 mois jusqu'au 31 mai 2017. Proposition acceptée.

Vote à l'unanimité des membres présents.

### **2/Parc thermal : bilan santé.**

Marie Anne DUPONT, conseillère municipale fait un bilan de santé du parc thermal. Elle informe que des devis de travaux sont en cour d'élaboration concernant le terrain de tennis, le terrain de volley, le terrain de pétanques et l' aire de jeux. Elle précise qu'une journée citoyenne sera organisée prochainement pour la peinture des grilles au niveau des sources et pour l'entretien des espaces vert.

### **3/Mine de Salau.**

Monsieur le maire informe que la commune devra délibérer sur le sujet au prochain conseil municipal.

### **4/ Noël des enfants.**

Le Noël des enfants se déroulera le mercredi 21 décembre 2016 à partir de 15heures à la salle de l'école. Christelle BENAZET, secrétaire de mairie et Marie Anne DUPONT, conseillère municipale sont en charge de l'organisation.

VEYSSIERE Michel	GALIN Marcel
PAPAIX Martine	GRANIER Lucien Procuration à VEYSSIERE Michel
BOYER Patrick	DE LA CRUZ RUEDA Alain Procuration à BONNET MarieAnne
MAURETTE Jean-François Procuration à GALIN Marcel	BONNET Marie-Anne
SOUQUET Pierre Absent	ROGALLE Bernadette
PAPAIX Yvan Absent	

Compte-rendu affiché le 8 décembre 2016 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25.